

# folklore

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

TOME XVI

26<sup>e</sup> Année — N<sup>o</sup> 2

ÉTÉ 1963

110

# FOLKLORE

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

fondée par le Colonel Fernand Cros-Mayrevielle

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Domaine de Mayrevielle

par Carcassonne

Secrétaire Général :

RENÉ NELLI

Conservateur du Musée  
des Beaux-Arts de Carcassonne

22, rue du Palais - Carcassonne

Secrétaire :

JEAN GUILAINE

87, rue Voltaire  
Carcassonne

TOME XVI

26<sup>e</sup> Année — N° 2

ÉTÉ 1963

RÉDACTION : René NELLI, 22, rue du Palais - Carcassonne

Abonnement : 5 F par an — Prix au Numéro : 1,30 F.

Adresser le montant au :

« Groupe Audois d'Etudes Folkloriques », 7, Rue Trivalle, Carcassonne.

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier.

# FOLKLORE

---

## SOMMAIRE

---

MAURICE LOUIS

*Folklore Maritime et Militaire :  
Les Anglaises et les Matelotes.*

\* \* \*

CHARLES JOISTEN

*Documents sur les cérémonies cycliques  
et le Folklore oral de la Haute-Provence.  
(suite et fin)*

\* \* \*

DANIEL GROS

*Evolution économique et sociale d'un village languedocien  
du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours : Le Soulié (Hérault).*

\* \* \*

## NOTES

L.B. MARTY-SEGUY

*L'Ane-drac du Pont de Massefant.  
(Le Mas-Cabardès, Aude).*



## BIBLIOGRAPHIE

*Maurice Louis : Le Folklore et la Danse (J. Guilaine).  
Jean Courtin : Pierres de pluies du pays Sara (J. Guilaine).*

# FOLKLORE MARITIME ET MILITAIRE

---

## Les "ANGLAISES" et les "MATELOTES"

---

Dans le répertoire de nombreux groupes folkloriques on trouve des danses dites « **Anglaises** » et « **Matelotes** » qui ne sont pas, de toute évidence, des productions du crû, mais bien des danses importées par des matelots qui les ont apprises lorsqu'ils faisaient partie des équipages cosmopolites de l'ancienne marine du grand long-courrier ; car il n'est un secret pour personne qu'on dansait beaucoup sur les anciens bateaux à voiles, les jours de calme plat ou d'oisiveté aux escales.

Il existe donc un folklore chorégraphique maritime qui se relie au folklore musical des chansons à hisser, des chansons à virer, des chansons à ramer, des chansons à nager, des chansons du gaillard d'avant...

L'ex-capitaine au long-cours, Armand Hayet, dans un intéressant article sur les « **Chansons de bord** » (1) constate qu'en ce qui concerne les chansons françaises de ce genre tous les emprunts — assez peu nombreux à la vérité — faits dans les textes étrangers sont d'origine anglaise ; il n'est donc pas étonnant de retrouver des emprunts parallèles dans ces danses que les pilotins et les moussaillons exécutaient pour charmer les heures de loisir des équipages au repos.

Il est également hors de doute qu'une fois rentrés chez eux ces matelots voiliers ont exécuté pour leur propre plaisir, dans les villages de la côte d'où ils étaient originaires, ces danses qu'ils avaient pratiquées sur les bâtiments de la flotte et il est non moins hors de doute que les airs qui les accompagnaient et qu'ils avaient entendu écorcher par de piètres musiciens sur des accordéons asthmatiques n'aient été recueillis à terre que d'une manière plus ou moins approximative.

Telle était du moins la situation pour la plupart des équipages de la marine française et Armand Hayet met fort justement l'accent sur la pauvreté du répertoire de ces rudes musiciens qui ne « s'étendait pas au-delà de trois ou quatre chansonnettes de terre, d'une ou deux polkas et d'autant de ridées bretonnes. Nous étions loin, ajoute-t-il, des voiliers allemands, encore

---

(1) MUSICA. 1955. Numéros de Juillet à Septembre.

plus des italiens dont les joueurs d'accordéon, de guitare et de mandole, dans la fraîcheur de la brise de terre renaissante, parfois nous ravissaient dès les premières heures de la calme nuit tropicale des grandes rades du Sud ou des douces baies des Antilles. C'est ce qui explique la pauvreté de ce folklore chorégraphique maritime, qui se réduit en fait à deux ou trois types de danses.

Il est résulté de tout cela une multitude de variantes de ces quelques danses de marins, autant, pourrait-on dire, que d'exécutants, de telle sorte que les « **anglaises** » ainsi que les « **matelotes** » — qui sont des succédanés des giges — que certains groupes folkloriques exécutent actuellement ne sont, à vrai dire, que des **fixations** récentes de quelques-unes de ces nombreuses versions et qu'aucune d'elles ne saurait prétendre à un monopole d'authenticité absolue, aussi bien ce qui concerne la musique que les pas qu'elle accompagne et qu'elles sont davantage le fait de l'habileté inventive des danseurs que le résultat d'une tradition chorégraphique rigoureuse de quelque étendue.

Monique Decitre, dans son recueil « **Dancez la France** » (2) reproduit à peu près les mêmes propos et ajoute qu'à bord de chaque bateau — sans doute devrait-elle ajouter : de la marine nationale — se trouvait un maître de danse qui enseignait aux matelots tous les pas classiques : pas français, glissade, etc... » et elle ajoute que « les matelots rentrés au port, puis dans les villages, ont appris leurs danses aux indigènes de la côte » et enfin « **les matelotes ne sont donc pas provençales de naissance, mais d'adoption...** ». Quant à nous, nous préciserons qu'elles font partie du folklore de tous les ports de la côte, qu'ils soient provençaux, languedociens ou catalans pour nous limiter à la France méditerranéenne.

Ce phénomène de transport « à terre » de danses pratiquées sur les bâtiments de la marine à voiles a été fort bien mis en lumière par Rose Thissen-Derouette (3) qui l'a étudié dans les Ardennes belges où des « matelotes » sont parvenues à l'époque napoléonienne apportées par des marins hollandais et des soldats écossais de la 6<sup>e</sup> Coalition, ce qui explique leur forme de « gigue ». On retrouve ces danses en Suède, en Norvège et dans le nord de l'Allemagne avec des styles divers et aussi dans l'île de Marken, dans le Zuyderzee, en Hollande, où on la danse encore en solo, bras croisés devant la poitrine, puis avec des mimiques imitant les différentes manœuvres des marins sur leurs bateaux. C'est le style dit « à la hollandaise » avec bras arrondis et sauts. Il y

---

(2) Tome II. P. 349. Editions Dumas. Saint-Etienne.

(3) Rose THISSEN-DEROUETTE. *Le recueil de danses manuscrit d'un ménétrier ardennais. Etude sur la danse en Ardennes Belges au XIX<sup>e</sup> siècle.* Chez Fasbender-Arlon. 1960.

a aussi le style dit « à l'écossaise » avec le bras gauche arrondi au-dessus de la tête et sautilllements sur la pointe des pieds et le style dit « à la bourguignonne » avec les bras ballants.

Car ces danses ont donné lieu à des dérivés nombreux et fort différents ; même, sur l'air de « la matelote » on fait des danses très diverses, qui portent des noms n'ayant aucun rapport avec « matelote », « maclote » ou « maculote » qui servent à désigner quelques-unes de ces danses ardennaises importées par des matelots de l'Empire.

C'est peut-être ici le lieu d'ouvrir une parenthèse pour rappeler que si on dansait dans la marine — marine de guerre sous la direction de maîtres spécialisés ; marine de commerce, sous la férule d'un ancien ayant appris sur les vaisseaux de l'Etat... ou ailleurs — on dansait aussi dans l'armée de terre d'avant 1870, où à côté des maîtres d'armes régimentaires — qui enseignaient l'escrime au fleuret, au sabre, au bâton et à la baïonnette, sorte de pyrrhiques destinées à donner aux recrues de la souplesse tout en les préparant au combat corps à corps — il existait aussi des maîtres de danse. Ces exercices donnaient lieu à des examens et à la délivrance de **brevets de danse** qui constituent actuellement des pièces rares recherchées par les collectionneurs.

**La Fédération des Groupes folkloriques de Langue d'Oc**, qui s'est donnée comme tâche la valorisation de la danse populaire dans ces provinces en encourageant les meilleurs éléments de ses groupes — à qui elle délivre après audition et suivant des normes fixées par un règlement approprié, des diplômes de plusieurs degrés — a adopté un type de brevet qui n'est autre que la reproduction photographique d'un de ces brevets régimentaires que les costumes des dames et des officiers qui y sont représentés indique nettement comme d'époque Louis-Philippe (4).

Une notion dont il n'est jamais fait état par les historiens de la danse populaire, c'est l'action bénéfique et conservatrice que ces militaires instruits et diplômés au titre de la danse pendant les années passées sous les armes — le service militaire

---

(4) Sur la partie supérieure du chromo original de grande dimension, genre image d'Epinal et représentant des danseurs devant un aréopage de belles dames et de brillants officiers on peut lire : **BREVET DE DANSE** avec, de chaque côté, les mentions « **Gloire aux Arts** » et « **Respect aux Maîtres** ». A la partie inférieure du dessin on lit : « Nous soussignés, Professeurs... étant réunis aujourd'hui à l'effet de reconnaître sieur... élève de... après nous être assurés de ses talents et de ses connaissances nous lui avons délivré le présent **BREVET**. Nous invitons nos frères à lui prêter aide et assistance partout où besoin sera, promettant réciprocité de notre part. Fait à... le... ».

obligatoire durait sept ans, à cette époque — ont exercé dans leurs villages une fois rentrés dans leurs foyers, et sans doute doit-on leur faire une part capitale dans la conservation et la transmission de ce folklore chorégraphique qui, depuis le milieu du siècle dernier (époque de la suppression de la danse dans les armées de terre et de mer) n'a cessé de décliner.

\* \* \*

Si les pas et les airs de danse des marins ne sont pas toujours d'une pureté absolue, il est cependant un détail que les dirigeants des groupes folkloriques qui ont inscrit ces danses à leur répertoire devraient au moins respecter scrupuleusement : c'est celui du costume revêtu par les danseurs qui les exécutent.

Il est, en effet, particulièrement affligeant de voir ces danses être, dans certains groupes, le fait de jeunes **danseuses** revêtues d'une jupette blanche plissée, d'une veste vague à col dit « marin » et coiffées d'un béret à pompon rouge, tout comme si, dans la marine nationale dont elles portent une parodie de costume, on avait jamais inscrit de pareilles recrues sur les rôles d'équipages. Et, si l'animateur du groupe est, par suite du manque d'éléments mâles dans la nécessité de confier ces rôles de moussaillons à des filles, encore faudrait-il que ce ne soit qu'à des sujets androgynes et non pas à des demoiselles abondamment pourvues de tous les attributs de leur sexe.

Le costume que les danseurs d'anglaises et de matelotes devraient nécessairement revêtir est fort simple à concevoir et plus facile encore à réaliser : c'est celui de tous les marins et pêcheurs de la Grande Bleue (5) aussi bien ceux de Naples que de Gênes, de Toulon ou de Marseille, de Barcelone ou de Las Palmas, c'est-à-dire pieds nus ou chaussés d'espadrilles de corde, pantalon de préférence rapiécé et retroussé jusqu'aux genoux, tricot blanc rayé de bleu et bonnet rouge à bordure noire pendant sur l'oreille, du genre de la barretina catalane ou du bonnet napolitain. Pour exécuter ces danses de marins tout autre habillement est ridicule et constitue une erreur folklorique impardonnable.

Puisque l'occasion nous est offerte ici, nous en profiterons pour renouveler nos protestations contre l'abus qui est fait — spécialement dans certains groupes du Midi de la France — dans l'emploi du costume dit « **de farandoleur** » : pantalon et chemise blancs, ceinture de laine rouge, bleue ou noire enroulée plusieurs fois autour de la taille et parfois... hélas ! un béret de couleur tendre, plus ou moins orné de passementeries à la

---

(5) Nous parlons ici pour les groupes des contrées riveraines de la Méditerranée.

hongroise avec, ou non, un pompon de laine ou de soie, ou encore un gland brimbalant au bout d'un morceau de cordelière.

Le costume de farandoleur est un costume de gymnastique, pratique et peu coûteux, mais qui n'a rien de folklorique, quoi qu'en disent certains félibres provençaux modernes pour le justifier. Que cette tenue soit parfaitement adaptée aux démonstrations sportives pour lesquelles il a été créé, c'est certain et nul ne saurait y contredire ; mais que les hommes d'un groupe le portent pour accompagner des filles en costume local est une faute. Bien plus grande encore lorsque ce fameux costume est utilisé par des filles dans des danses folkloriques, après son adaptation à la toilette féminine par l'adoption de la « jupette » plissée.

Et ce qui est encore plus inadmissible c'est que certains groupements qui font sonner très haut le purisme et la rigueur de leurs productions tolèrent dans les manifestations qu'ils organisent ou qu'ils patronnent de pareilles entorses, non seulement à la vérité vestimentaire mais aussi au simple bon sens.

Quant au public, s'il accepte tout, c'est parce que les lacunes de son information en cette matière ne lui permettent pas de distinguer le bon du mauvais et le vrai du faux. Il appartient donc aux historiens et aux critiques de la danse de le renseigner et de remettre les choses au point, même lorsqu'ils ont conscience de prêcher dans le désert ou devant un auditoire de sourds... plus ou moins volontaires.

---

Maurice L. A. LOUIS.

# DOCUMENTS sur les CÉRÉMONIES CYCLIQUES et le FOLKLORE ORAL de la HAUTE PROVENCE

(Suite du N° 108)

## CHANSONS FOLKLORIQUES

### ROUSETA (1)

<i>Rouseta se levava, Laitou la la, laitou la la, Rouseta se levava, Laitou, douas ouras avant jourt. (bis)</i>	Rosette se levait  Deux heures avant le jour.
<i>N'en pren sa coulounieta, Laitou la la, laitou la la, N'en pren sa coulounieta, S'en vaï filar aou tourt. (bis)</i>	Elle prend sa petite quenouille.  S'en va filer au rouet.
<i>Tous les tourts que vira, Laitou la la, laitou la la, Tous les tourts que vira, Souspira un paou d'amour. (bis)</i>	Tous les tours qu'elle tourne.  Elle soupire un peu d'amour.
<i>La maire a la fenèstra, Laitou la la, laitou la la, La maire a la fenèstra : Ma fihia qu'avès vous ? (bis)</i>	La mère à la fenêtre :  Ma fille qu'avez-vous ?
<i>N'ai un gran maou de testa, Laitou la la, laitou la la, N'ai un gran maou de testa, Ou ben lou maou d'amour. (bis)</i>	J'ai un grand mal de tête  Ou bien le mal d'amour
<i>N'avièou tres amourous, Laitou la la, laitou la la, N'avièou tres amourous, De tres n'ai plus que dous. (bis)</i>	J'avais trois amoureux  De trois je n'en ai plus que deux.

(1) La graphie des textes patois de Léonie Chaix n'a pas été modifiée ; leur traduction a été établie avec l'aide gracieuse de M. Paul Pons, professeur au lycée de Gap.

*N'es mort moun ami Piare,  
Laitou la la, laitou la la,  
N'es mort moun ami Piare,  
Lou pus aïma de touts. (bis)*

*Si l'enterroun a l'aouba,  
Laitou la la, laitou la la,  
Si l'enterroun a l'aouba,  
M'entarrarèn ièou ou jourt. (bis)*

*Lou cuerboun vèou de rosas,  
Laitou la la, laitou la la,  
Lou cuerboun vèou de rosas,  
Me cuerberèn de flours. (bis)*

*Touts les Roumans que passoun  
Laitou la la, laitou la la,  
Touts les Roumans que passoun  
Li prendrèn una flour. (bis)*

*Diren Dièou [adièou ?] a l'ama,  
Laitou la la, laitou la la,  
Diren Dièou a l'ama  
D'aquèou dous amoureux. (bis)*

*Ou Chimin de San Jaque,  
Laitou la la, laitou la la,  
Ou Chimin de San Jaque,  
Se reveiren tous dous. (bis)*

Est mort mon ami  
Pierre

Le plus aimé de tous

Si on l'enterre à l'aube

On m'enterrera moi au  
jour.

On le couvre lui de roses

On me couvrira de  
fleurs.

Tous les Romains qui  
passent

Y prendront une fleur.

Ils diront adieu à l'âme

De ces deux amoureux.

Au chemin de Saint  
Jacques

Ils se reverront tous  
deux.

(Larche ; doc. L. Chaix. — Version de *La Pernelle*).

### LOU MES DE MAÏ

*Veici venir lou mes de maï  
Que lou galant plante lou maï ;  
N'en plantareï un a ma mia  
Pus aout qu'un pibou d'Italia.*

Voici venir le mois de mai  
Où le galant plante le mai ;  
J'en planterai un à ma mie  
Plus haut qu'un peuplier d'Italie.

*Li metréi per lou gardar  
Un bèou galant a soun cousta.  
E qui metrei per sentinella ?  
Sarè lou galant de ma bella.*

J'y mettrai pour le garder  
Un beau galant à son côté.  
Et qui mettrai-je comme sentinelle ?  
Ce sera le galant de ma belle.

*M'en anarei, m'embarcarei,  
Jusqu'à Marsehia anarei ;  
Quan de Marseilha revendrei,  
Davan sa pouarta passarei,*

Je m'en irai, je m'embarquerai,  
Jusqu'à Marseille j'irai ;  
Quand de Marseille je reviendrai,  
Devant sa porte je passerai.

*Davan sa pouarta passarei,  
Quan de Marsehia revendrei ;  
Demandari a la vesina  
Couma se pouarta Catarina.*

Devant sa porte je passerai  
Quand de Marseille je reviendrai  
Je demanderai à la voisine  
Comment se porte Catherine

*Catarina se pouarta bèn  
E s'es maria l'i a lountens.  
Per un bourgeois qu'a na campagna,  
La bella a leissa sa mountagna.*

Catherine se porte bien  
Et s'est mariée il y a longtemps  
Pour un bourgeois qui a une campagne,  
La belle a laissé sa montagne.

*Eou n'en pouarta chapèou mounta,  
La mostro d'or a soun cousta.  
Sarriés pas tu, marri cardiaïre,  
Que l'ouriès nourri sans rin faire !*

Lui porte le chapeau monté (1),  
La montre d'or à son côté  
Ce ne serait pas toi, mauvais cardeur,  
Qui l'aurait nourrie sans rien faire !

(Larche ; doc. L. Chaix).

---

(2) Haut de forme.

## BERCEUSE

<i>Jan, Jan, te voulen mariar,</i>	Jean, Jean, on veut te marier,
<i>Cent escus te voulen dounar,</i>	On veut te donner cent écus,
<i>Una tina</i>	Une cuve
<i>Plena de farina,</i>	Pleine de farine
<i>Un veïssèou</i>	Un tonneau
<i>Plen de vin nouvèou.</i>	Plein de vin nouveau.
<i>Tanta Rigoundella,</i>	Tante « Rigondelle »
<i>Que fasé d'amoun ?</i>	Que faites-vous là-haut ?
<i>Lavou las escuelas,</i>	Je lave les écuelles
<i>Escoubou meïsoun.</i>	Je balaie la maison.

(Larche ; doc. L. Chaix).

## CHANSON D'IVROGNE

<i>L'acabarèn prou,</i>	Nous l'achèverons assez [= bien]
<i>L'acabaren prou,</i>	
<i>Lou bèn de nouostro païre !</i>	Le bien de notre père !
<i>L'acabaren prou,</i>	
<i>Et maï n'en oure pas prou.</i>	Et encore nous n'en aurons pas [assez.]

(Larche ; doc. L. Chaix).

## FORMULETTES ENFANTINES

(provenant toutes de Larche ; doc. L. Chaix)

Formulette de l'escargot. — *Bano, baneto — Souarte ta testeto — Te dounarèi un gran de saou — Per anar a l'espitaou !* (Corne, petite corne — Sors ta petite tête — Je te donnerai un grain de sel — Pour aller à l'hôpital !).

Formulette de la coccinelle. — *Vola, vola, ganda vola, vola ! — Mouestra me lou chamin daou ciel — Si me lou mouestras pas, la maïre vendré .. Toun païre te tuéré.* (Vole, vole, coccinelle, vole. — Montre-moi le chemin du ciel — Si tu ne me le montres pas, ta mère viendra — Ton père te tuera).

Incantation du sifflet. — Se chante en frappant d'un manche de couteau sur une branche d'*amarina* (sorte d'osier) quand on fabrique un sifflet: *Siblo, siblo moun siblet — Aï perdu moun coutelet — A la fiera de san Michèou — San Michèou l'aguen trouba — Voulié pas me lou rendre — Me lou sièou fa rendre — 'me un bout de pan tendre — Cuer (1) de vacha — Pèou de*

---

(3) **Cuer** signifie à la fois cuir et cœur en patois de la vallée de l'Ubaye.

vèou — *Enlèva ta péou !* (Siffle, siffle mon sifflet — J'ai perdu mon petit couteau — A la foire de saint Michel — Saint Michel l'ayant trouvé — Ne voulait pas me le rendre — Je me le suis fait rendre — Avec un bout de pain tendre — Cuir de vache — Peau de veau — *Enlève ta peau !*)

L'Iste confessor parodié. — *Iste counfesso — La frema d'Alesso — N'avié qu'una poula — L'avié mes dins l'oula — L'ome la manjava — La frema plourava — O Diou de ma poula !* (Ise confessor — La femme d'Alexis — N'avait qu'une poule — Elle l'avait mise dans la marmite — L'homme l'a mangée — La femme pleurait — Oh ! Dieu, ma poule !)

Formulette des doigts de la main. — Contrairement aux précédentes, celle-ci est dite à l'enfant et non par lui : *Aquèou vaï lavoura — Aquèou pouarta l'aguhia — Aquèou faï la soupa — Aquèou la manja touta — Aquèou di : « Pièou, pièou — Qué n'i a djis per ièou ! »* (Celui-ci va labourer — Celui-ci porte l'aiguillon — Celui-ci fait la soupe — Celui-ci la mange toute — Celui-ci dit : « Piou, piou — Il n'y en a point pour moi ! »)

## DICTONS MÉTÉOROLOGIQUES (4)

(provenant de Larche ; doc. L. Chaix)

1. — *Rouge dou matin — La pluia es per chîmin.* (Rouge du matin — La pluie est par chemins).
2. — *Rouge dou sera — Bèou tems espéra.* (Rouge du soir — Espère le beau temps).
3. — *Pluia dou matin — N'arresta pas lou pèlerin.* (Pluie du matin — N'arrête pas le pèlerin).
4. — *Sérén de nuech — Dura coume un iou cuech.* (Ciel clair de nuit — Dure comme un œuf cuit).
5. — *Jourts creïssents — Freïts ardents.* (Jours croissants — Froids ardents). — Variante : *Jourts creïssents — Jourts couïents.* (Jours croissants — Jours cuisants).
6. — *Per sant Antoni, si es escur — I a de trufas de segur.* (Pour saint Antoine, si le ciel est couvert — Il y a des pommes de terre à coup sûr).
7. — *Nèou dé févriér — Fumié.* (Neige de février — Fumier).
8. — *Per la Chandéliera — Gran freït e gran névieuré.* (Pour la Chandeleur — Grand froid et grande chute de neige).

(4) Cf. le chapitre « Dictons et Proverbes » (pp. 249-262) dans : Arnaud et Maurin. *Le langage de la Vallée de Barcelonnette*. Paris. 1920. XLVIII - 323 pp.

9. — *Ou mes d'abrièou — Quittès pas un fiou — Ou mes de jun — N'escoutas pus degun.* (Au mois d'avril — Ne quitte pas un fil — Au mois de juin — N'écoute plus personne).

10. — *Per san Martin — Mette toun chaou dedin.* (Pour saint Martin — Mets ton chou dedans).

11. — *Per santa Catarina — Mooou toun bla — Fai ta farina — Ven sant Andriou — Que s'enclaou lou riou.* (Pour sainte Catherine — Mouds ton blé — Fais ta farine — Quand vient saint André — Que se ferme [gèle] le ruisseau).

13. — *Noué au juac — Pasquas au fuac.* (Noël au jeu — Pâques au feu).

13. — *Noué sensa luna — Qui a très féas — N'en vende una.* (Noël sans lune — Que celui qui a trois brebis — En vende une).

Voici encore deux autres dictons météorologiques recueillis, en juillet 1958, à Maurin :

14. — *Santa Agatéto — L'aïgo couro din la bélireto.* (Petite sainte Agathe — L'eau court dans le ruisseau).

15. — *S'il fait froid le jour de la sainte Agathe — Il fait froid quarante jours après Pâques.*

## PROVERBES

(provenant de Larche ; doc. L. Chaix)

1. — *Un ase de dous mestres — La couali seca.* (Un âne de deux mètres — La queue lui sèche).

2. — *Qui es mounta d'una bouana saouma — Es mounta d'une maria bestia.* (Qui ont monté d'une bonne ânesse — Est monté d'une mauvaise bête).

3. — *Chivaou douna — Se regarda pas lou chabestré.* (Cheval donné — On ne regarde pas le licol).

4. — *Jamaï un buou s'es battu soulet.* (Jamais un bœuf ne s'est battu seul).

5. — *Qui s'es fa féa — Lou loup l'a manjia.* (Qui s'est fait brebis — Le loup l'a mangé).

6. — *La féa que béséla — Perde lou boucoun — L'ousèou que chanta — Perde la béca.* (La brebis qui bêle — Perd la bouchée — L'oiseau qui chante — Perd la becquée).

7. — *Chaou jamaï douna de prunas a un puerc.* (Il ne faut jamais donner de prunes à un porc).

8. — *L'avare couma lou pouarc — Fai de ben qu'après sa mouart.* (L'avare comme le porc — Ne fait du bien qu'après sa mort).

# “ FOLKLORE ”

Organe de la Fédération des Groupes Folkloriques  
de Langue d'Oc

SUPPLÉMENT AU TOME XVI

26<sup>e</sup> Année — N° 2

ÉTÉ 1963

## CHRONIQUE DE LA FÉDÉRATION

Afin de permettre à la FÉDÉRATION des GROUPES FOLKORIQUES POUR LA CULTURE FRANÇAISE, à laquelle nous sommes affiliés, d'établir son plan d'échanges culturels pour l'an prochain, les Présidents des Groupes de notre Fédération de Langue d'Oc sont priés de me faire connaître d'urgence les possibilités qui leur sont offertes de recevoir, en 1964, un groupe suédois, un groupe danois et, éventuellement, un groupe allemand à titre d'échange.

D'autre part, il est absolument nécessaire, afin d'affermir la position de nos Fédérations auprès des autorités ministérielles compétentes que chaque Groupe m'adresse, dans le plus bref délai, l'état de ses réalisations (expositions, publications, sorties à l'étranger, participations à des fêtes locales ou régionales, etc.) au cours de l'année 1963.

Je compte sur l'esprit de camaraderie, qui est de règle dans notre Fédération, pour me faire parvenir sans aucun retard les renseignements ci-dessus demandés.

\* \* \*

Un oubli regrettable a fait omettre dans le compte rendu de l'Assemblée générale de Narbonne le palmarès du Groupe LO CLAPAS, de Montpellier. Il doit donc être ajouté aux récompenses décernées le 26 Mai 1963 :

Ont été jugés dignes du Brevet de Danseur :

M<sup>lles</sup> Chantal TOUYET  
Françoise TOUYET  
Marie-Claude DELOCHE  
Colette BRUN

MM. Marcel FIGUERAS  
Michel MARTIN  
Guy MARTIN

Le groupe folklorique « **Lous Cadetouns** » - **Danseurs et échasiers landais** - SOUSTONS (Landes) a demandé, le 18 octobre 1963, à adhérer à notre Fédération.

**Parrain** : « **TERRO MOUNDINO** », de Toulouse.

\*  
\*\*

### **DISTINCTION**

Par arrêté du 22 Juillet 1963, la Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports a été décernée à notre ami M. Robert GRANDEL.

Robert GRANDEL fut l'élève et le disciple du grand folkloriste montpelliérain Léon Boulet, dont il perpétue aujourd'hui le savoir et les traditions au groupe folklorique « **Lo Clapas** » de Montpellier (P.T.T.).

Il est, sans conteste, à l'heure actuelle l'un des très rares connaisseurs des danses populaires du Bas-Languedoc. Aussi, rarement cette distinction fut-elle aussi bien placée que sur la poitrine de M. R. GRANDEL à qui la Fédération adresse ses très vives félicitations.

\*  
\*\*

Les présidents des groupes de la Fédération ont reçu, **pour étude**, une proposition de fusion avec une Fédération voisine, ce qui aurait pour effet d'accroître d'une manière importante l'effectif de chacune des deux Fédérations et de nous assurer la primauté en Languedoc.

Cette question sera discutée et réglée par un vote au cours de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu à Brioude en Mai 1964.

La charge de la préparation de cette Assemblée incombe au groupe « **Lou Brusté** » - M. MASSEBEUF, Président, 3, Place de Paris, BRIOUDE (Haute-Loire).

Le Président : **M. Louis.**

---

## LA DANSE DU ROI DAVID DEVANT L'ARCHE

---

Chacun sait qu'on rencontre dans la Bible (1) la description de la danse que le roi David exécuta devant l'Arche du Seigneur à l'occasion de son transport depuis la maison d'Abinadal jusqu'à Sion. Ce transfert se déroula au milieu de réjouissances publiques au cours desquelles David dansa, avec quelque exubérance, pour manifester sa joie à Yahvé. Car il faut bien préciser qu'il ne s'agissait pas là d'une danse sacrée, mais d'un hommage personnel rendu par le roi à la divinité.

Telle est l'interprétation, exempte de toute divergence quant au symbolisme de cette danse, qui a été admise sur ce sujet.

On lit dans la Bible (2) : « Pendant le transport de l'Arche, David et toute la maison d'Israël jouaient devant l'Eternel de toutes sortes d'instruments faits de bois de sapin et des violons, des musettes, des tambours, des sistres et des cymbales... » « Et David sautait de toutes ses forces devant l'Eternel avec des cris de joie et au son des trompettes ; et il était ceint d'un éphod de lin. Ainsi David et toute la maison d'Israël menaient l'Arche de l'Eternel avec des cris de joie et au son des trompettes. Mais comme l'Arche entra dans la cité de David, Mical, fille de Saül, regardant par la fenêtre, vit le roi David sautant de toute sa force devant l'Eternel et elle le méprisa en son cœur ». Ensuite on place l'Arche dans un tabernacle, on lui offre « des holocaustes et des sacrifices de prospérité », puis chacun s'en retourne à sa maison. Mical vint au-devant de son époux et lui dit : « Que le roi d'Israël s'est fait aujourd'hui un grand honneur, en se découvrant aujourd'hui devant les yeux des servantes, de ses serviteurs, comme ferait un homme de néant, sans en avoir aucune honte ! Et David dit à Mical : Ça été devant l'Eternel qui m'a choisi plutôt que ton père et que toute sa maison, et qui m'a commandé d'être le conducteur de son peuple d'Israël ; et c'est pourquoi je me réjouirai devant l'Eternel ; et je me rendrai encore plus abject que je n'ai fait cette fois et je m'estimerai encore moins ; malgré cela je serai honoré devant les servantes

---

(1) Voir par exemple : « La Sainte Bible traduite en français sous la direction de l'Ecole Biblique de Jérusalem ». Le Club français du Livre. 1955. P. 857 sq. du Tome I.

(2) Deuxième livre de Samuel. Chapitre VI. § 5.

dont tu as parlé. Or Mical, fille de Saül, n'eut point d'enfant jusqu'au jour de sa mort.» (3)

Les milliers de traducteurs et d'exégètes qui se sont penchés sur ce passage de la Bible l'ont tous traduit et interprété de la même manière, sauf quelques très légères variantes dans l'expression résidant dans l'emploi équivalent des verbes **sauter**, **danser**, **tournoyer** et même **rire** (4), dû au fait que les anciens Hébreux n'avaient pas moins de huit verbes pour désigner l'action de danser et que **danses** et **fêtes** apparaissaient chez eux comme des choses connexes.

« Toutefois David paraît avoir excité quelque étonnement par sa danse devant l'Arche », dit F. Vigouroux (5), et c'est pourquoi certains commentateurs se sont efforcés d'expliquer le mépris de Mical. Certains ont dit que sans doute David avait bu, car il faisait chaud et que cela lui avait quelque peu dérangé la raison ; d'autres s'en sont tenus aux paroles du roi et ont pensé que si David avait dansé et mené le chœur devant le Seigneur, « cet acte de piété et d'humilité », qui lui avait attiré les reproches et le mépris de Mical était expliqué par le fait « qu'en s'humiliant devant Dieu qui l'avait préféré à Saül il paraissait plus glorieux aux yeux de son peuple ».

D'autres encore ont pensé que David avait négligé les prescriptions de Yahvé à Moïse : « Et tu ne monteras pas à mon autel par des marches, pour n'y pas laisser voir ta nudité » (6) et aussi celles relatives aux vêtements des prêtres : « Tu leur feras, pour dissimuler leur nudité, des caleçons de lin, allant des reins jusqu'aux cuisses » (7). « Aaron et ses fils le porteront dans la Tente de la Réunion, ou quand ils s'approcheront de l'autel pour le service du sanctuaire, afin de ne pas se charger d'une faute qui entraînerait leur mort ; c'est là un décret imprescriptible pour Aaron et sa postérité » (8).

Or il est patent que Yahvé n'a pas été pour David aussi sévère que Mical, puisque le roi s'étant, aux termes mêmes de

---

(3) Id. § 14 à 23.

(4) **Les danses sacrées. Anthologie des sources orientales** publiée par le C.N.R.S. Edition du Seuil. Paris 1963. L'auteur, André Caquot, traduit par « riaient » les termes « mesahquim » et « sahaqti » que les autres ont traduit par « danser », « tournoyer » et « sauter ».

(5) F. VIGOUROUX : **Dictionnaire de la Bible**. Letouzey et Ané. Paris. 1897. Fascicule XII. Colonnes 1288 et 1315.

(6) **Exode**. Chap. 20, § 26. Le sacrificateur devait porter un simple pagne à la mode égyptienne d'où le danger d'indécence quand il montait les degrés de l'autel.

(7) Ce qui démontre, entre parenthèses, que le « caleçon de précaution » n'a pas été « inventé » par la Camargo.

(8) **Exode**. Chap. 28. § 42-43.

**l'Exode**, chargé d'une faute qui aurait dû entraîner sa mort, continua à régner et l'on sait qu'à la fois poète et prophète il a laissé des psaumes d'une magnifique inspiration lyrique.

Quoiqu'il en soit, les traducteurs de **l'Ecole Biblique de Jérusalem** estiment que « tout le récit du transfert de l'Arche révèle la simplicité et la profondeur de la religion de David.

C'est aussi l'avis des Pères de l'Eglise du Moyen Age et l'on connaît le passage si souvent cité de Saint Grégoire de Naziance — Père de l'Eglise grecque du milieu du IV<sup>e</sup> siècle — de la lettre qu'il écrivit à l'empereur Jullien : « Si tu te plais à danser, si ton penchant t'entraîne dans ces fêtes que tu parais aimer, dances tant que tu voudras, j'y consens. Mais pourquoi renouveler à nos yeux les danses dissolues de la barbare Hérodiade et des païens ? Exécute plutôt la danse du roi David devant l'Arche. Ces exercices de paix et de piété sont dignes d'un empereur et d'un chrétien ! »

De son côté, Daniel Rops n'a pas été choqué par l'incident qui valut à Mical une quasi-répudiation. Il a écrit (9) que pendant le transfert de l'Arche on put voir le roi, tel un simple prêtre participer à la procession « dansant et bondissant de toutes ses forces ». Il accomplit lui-même les rites du sacrifice, preuve que la monarchie était en face du sacerdoce singulièrement plus forte que sous Saül.

Tous les historiens de la Danse se sont arrêtés à l'opinion des Pères de l'Eglise ; l'on doit légitimement conclure que la danse de David, devant l'Arche du Seigneur, n'avait en aucune façon un caractère voulu d'exhibitionisme et que le roi a été victime de ce qu'on appellerait de nos jours un « incident technique indépendant de sa volonté » et ne dénaturant en rien le symbolisme de sa danse qui était toute de joie ; personne n'a attaché d'importance à cet incident à l'exception de Mical qui fut châtiée de son incompréhension et de sa mauvaise humeur par l'abandon total que lui infligea son époux ; c'est pourquoi elle n'eut plus jamais d'enfant.

\* \* \*

Aussi quel n'a pas été notre étonnement d'entendre soutenir, avec quelque véhémence, l'opinion que tout ce qui a été dit sur la danse de David devant l'Arche n'était qu'erreurs car il s'agissait en fait d'une **danse érotique**.

On sait qu'il est actuellement de bon ton de ne plus croire aux données historiques admises jusqu'à présent et l'on considère comme une marque d'érudition que de les renverser et de faire,

---

(9) Daniel ROPS. **Histoire Sainte**. Collection « *Historia* ». Club du Meilleur Livre. Paris. P. 164.

par exemple, du modèle de Monna Lisa, la célèbre Joconde, un éphèbe quelque peu équivoque ou de Jeanne d'Arc une fille d'auberge forte en gueule.

Aussi ce « retournement » ne nous a-t-il surpris qu'à demi. Nous avons, par la suite, retrouvé cette nouvelle théorie sous la plume d'André Caquot (10) déjà cité, qui écrit que « l'épisode de David dansant devant l'arche d'alliance aurait... la fête d'automne pour cadre **si on admet que Salomon a suivi l'exemple de son père** (11) en procédant à l'installation de l'Arche dans sa nouvelle demeure « le septième mois pendant la fête (I Rois, VIII-2) ».

Notons que c'est là une supposition toute gratuite, car il est évident que les modalités du transport de l'Arche par Salomon, fils de David et de Bethsabée, ont été indépendantes de celles du transfert de ladite Arche, bien antérieurement par David, car il n'est dit nulle part, dans la Bible, que Salomon ait suivi l'exemple de David.

André Caquot poursuit en reproduisant le texte du livre de Samuel et ajoute : « David n'est sans doute pas le seul à danser, il joue le rôle de coryphée dans cette procession à laquelle tout le peuple participe. Les termes « tournoyer » et « bondir » suffisent à décrire la danse : elle comporte deux mouvements : la giration et le sautellement. On imagine mieux une gesticulation désordonnée que d'harmonieuses figures ! David ne porte qu'une sorte de pagne, appelé éphod, soulevé dans le tourbillon de la danse, ce qui offusque Mikal. **Une telle tenue souligne le caractère érotique de la danse et le sens général du culte dont elle fait partie. Le châtement de Mikal, sa stérilité, indique également qu'il s'agit d'un culte de fécondité** (11). Apparemment, celle-ci méprise toute la religiosité développée autour de l'arche et venue de Silo peut-être au nom d'un yahvisme moins pénétré d'influences cananéennes qui aurait été celui de Saül, son père. C'est pourquoi David se sent obligé d'insister dans sa réplique sur le yahvisme de son culte, mais il confirme ainsi l'objection implicite de Mikal : la danse de fécondité vient de Canaan, elle est pratiquée par des gens qu'une Israélite bien née ne peut que mépriser ».

Qu'on nous pardonne d'employer ici, au sujet du commentaire de Caquot, la seule expression qui puisse nous venir à l'esprit : tout ce « caquetage » n'est que du bla-bla-bla, car rien dans le texte sacré ne rend licite de pareilles déductions, même si l'on veut tenir pour nulles et non avenues les opinions des Pères de l'Eglise dont cet auteur ne fait même pas mention.

---

(10) Voir note 4.

(11) C'est nous qui soulignons.

Nous retrouvons dans cette interprétation de la danse de David l'influence de Curt Sachs (12) qui a fait des danses de fertilité et de l'érotisme chorégraphique, supposé ou réel, « la tarte à la crème » des folkloristes en mal d'explications rationnelles. Nous ne cessons de nous élever contre cette théorie relevant le plus souvent d'une sorte d'obsession sexuelle, qui est la source d'erreurs d'interprétation des symbolismes de très nombreuses danses populaires. Qu'il y ait eu et qu'il y ait encore des danses de fertilité, nous n'en disconvenons pas et nous en avons longuement parlé ailleurs. Mais que la mésaventure survenue à M<sup>lle</sup> Mariette, danseuse de l'Opéra à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui au cours d'une représentation eut ses « paniers » accrochés par un décor « ce qui la découvrit de la façon la plus rabelaisienne du monde » (13) — incident qui se parallélise d'une manière aussi complète que possible avec celui du roi David — puisse être proposé, lui aussi, comme un symbolisme de fertilité, personne n'y consentirait. On ne consentira pas davantage à considérer toute danse à deux — polka ou valse par exemple — comme ayant un caractère de fécondité ; pas davantage on n'accordera ce caractère à un saut quel qu'il soit. Sinon, grands dieux, où irions-nous !

Par ailleurs la réflexion **prêtée** à Mical sur l'origine cananéenne des danses de fécondité est, l'on en conviendra, quelque peu « tirée par les cheveux » et en tout cas absolument gratuite. Les danses de fertilité — les vraies — sont aussi vieilles que le genre humain et universellement pratiquées depuis le néolithique, lorsque l'homme devenu pasteur et agriculteur crut pouvoir commander à la Nature par des charmes et des incantations magiques, où la danse tenait une place importante, et qui devaient lui assurer de bonnes récoltes ou la multiplication de ses troupeaux. Israël étant, comme tous les Anciens, un peuple d'économie agricole et pastorale, pratiquait lui aussi, pour son propre compte, des danses de fertilité ; celles-ci n'étaient certainement pas — au début du premier âge du fer (14) époque où se situe l'incident relaté par la Bible — une spécialité du pays de Chanaan. Aussi n'était-il nul besoin de l'affaire de « l'éphod indiscret » pour rappeler à Mical l'origine supposée chanéenne (?) de ses danses (15).

---

(12) *Eine Weltgeschichte des Tanzes*. Berlin 1933 qui est du reste citée dans cet article note 3. Voir également du même auteur *Histoire de la Danse*. N.R.F. Gallimard. Paris. 1938. P. 39 sq et 52 sq.

(13) Nérée DESARBRES : *Deux siècles à l'Opéra*. E. Dentu. Paris 1868. P. 117.

(14) Le roi David, 2<sup>e</sup> roi d'Israël, se situe dans le temps entre 1055 et 1011 avant J.-C., c'est-à-dire au début du premier âge du fer en Occident, approximativement.

(15) A. CAQUOT : *Les danses sacrées en Israël et à l'entour*, voir note 4.

La recherche du symbolisme dans la danse ne doit pas confondre l'hypothèse avec la preuve ; or, dans le cas qui nous occupe, la confusion est par trop flagrante. Cette recherche doit s'appuyer sur des signes manifestes, faute de quoi on ne sort pas du domaine des suppositions sans consistance. Même les paroles qui accompagnent les danses, et auxquelles on est parfois tenté d'accorder quelque crédit, sont trompeuses, car le plus souvent elles ont été surajoutées à une époque tardive, alors que le symbolisme de la danse était déjà perdu ; aussi n'ont-elles le plus souvent, aucun rapport avec la danse et l'on sait que le populaire est volontiers égrillard. L'Histoire de la Danse fourmille de tels exemples (16).

Nous ne sommes donc pas le moins du monde convaincu par les propos d'André Caquot qui, ne reposant sur aucun fondement biblique et folklorique, ne relèvent que d'une sexomanie à la mode et ne peuvent, en raison du label qui les accompagne (C.N.R.S.), accordé, semble-t-il, quelque peu à la légère, qu'induire en erreur les gens sérieux qui cherchent des solutions rationnelles aux problèmes que pose l'Histoire de la Danse, en dehors de tout refoulement et de toute érotomanie systématiques.

Maurice L. A. LOUIS.

**Avez-vous pensé à payer votre abonnement  
à « Folklore » ?**

---

(16) Maurice L.A. LOUIS : *Le Folklore et la Danse*. G.P. Maisonneuve et Larose. Paris. 1963. P. 41.

9. — *A ja couma lous gourins — A manja soun pan blan lou proumiér.* (Il a fait comme les goretz — Il a mangé son pain blanc le premier).

10. — *Lou chin que japa mouorde pas.* (Un chien qui aboie ne mord pas).

11. — *Un chin en boulegant la coua — Gagna sa vita.* (Un chien en remuant la queue — Gagne sa vie).

12. — *Voou mieï leïssar la lana que la péou.* (Il vaut mieux laisser la laine que la peau).

13. — *Pinaout ou bla — Tartaria ou pra — Très fremas a misoun — Es la fina pouisoun.* (Mélampyre au blé — Rhinouthe au pré — Trois femmes à la maison — C'est le fin poison).

14. — *Frema mouarta — Chapèou noou.* (Femme morte — Chapeau neuf).

15. — *Tres fremas — Tres chiabras — Tres poulas — Noou estables.* (Trois femmes — Trois chèvres — Trois poules — Neuf étables).

16. — *Tres caousas que chaou se desfiar — Lou davant de la frema — Lou darrier de la miola — D'un cura de tou caïre.* (Trois choses dont il faut se défier — Le devant de la femme — Le derrière de la mule — D'un curé de tous côtés).

17. — *Pluia menua — Frema barbua — Ome senza barba — Me tout aco prene vous garda.* (Pluie fine — Femme barbue — Homme sans barbe — De tout ceci prenez-vous garde).

18. — *Ome vieil, frema jouva — D'enfans une meïsouna.* (Homme vieux, femme jeune — D'enfants une maisonnée).

19. — *A la dansa, n'en choou quatre — A l'amour n'en choou que dous — Si n'in a très, n'i a un que fougna — E fai la mounia as aoutres dous.* (A la danse il en faut quatre — A l'amour il n'en faut que deux — S'il y en a trois, il y en a un qui boude — Et fait la moue aux autres deux).

20. — *Es couma l'espous dou Laouset — Es prou bèou, maï n'es pas net.* (Il est comme l'époux du Lauzet — Il est assez beau, mais n'est pas propre).

21. — *Faouta de proumétré — E maou païar — Choou pas laïssar — Fihias a mariar.* (Faute de promettre — Et mal payer — Il ne faut pas laisser — Filles à marier).

22. — *D'un bouan plant planta ta vigna — D'un bouan sang maria ta fihia.* (D'un bon plant plante te vigne — D'un bon sang marie ta fille).

23. — *D'una meïna e d'un poulin — Degun n'en sabe la fin.* (D'un enfant et d'un poulain — Personne n'en connaît la fin).

24. — *Qui n'a pas travaïa poulin — Dèou travaïa roussin.* (Qui n'a pas travaillé poulain — Doit travailler roussin).

25. — *Qui travaïa per lou coumun — Travaïa per degun.* (Qui travaille pour le commun — Ne travaille pour personne).

26. — *Qui travaïa — Manjia la païa — Qui faï ren — Manjia lou fen.* (Qui travaille — Mange la paille — Qui ne fait rien — Mange le foin).

27. — *Dougié mestiars — Tregié miserars.* (Douze métiers — Treize misères).

28. — *Chassaïre, pescaïre, vioulounaïrié — Tres mestiars què valoun gairé.* (Chasseur, pêcheur, violoneux — Trois métiers qui ne valent guère).

29. — *Pescaïre a la ligna — Chassaïre de cardélina — Es tart quan dina.* (Pêcheur à la ligne — Chasseur de chardonnerets — C'est tard lorsqu'ils dînent).

30. — *Set pescaïres, set chassaïres, set tisserants — Fan vingt-un paoures artisans.* (Sept pêcheurs, sept chasseurs, sept tisserands — Font vingt et un pauvres artisans).

31. — *Qui vaï a la chassa — Perde sa plaça — Qui vaï ou moulin — Perde soun chin.* (Qui va à la chasse — Perd sa place — Qui va au moulin — Perd son chien).

32. — *Per un bouan massoun — Chaqué peïra faï cantoun.* (Pour un bon maçon — Chaque pierre fait coin).

33. — *Jamaï paoure s'est maria.* (Jamais pauvre ne s'est marié).

34. — *Quan ma bursa faï tintin — Tou lou mounde es moun cousin — Quan ma bursa baïssa — Tou lou mounde me laïssa.* (Quand ma bourse fait tintin — Tout le monde est mon cousin — Quand ma bourse baisse — Tout le monde me laisse).

35. — *Chouu toujours se tenir — Doou cairé de la biassa.* (Il faut toujours se tenir — Du côté de la besace).

36. — *Lou tort es una maria bestia — Degun voou l'aver.* (Le tort est une mauvaise bête — Personne ne veut l'avoir).

37. — *Qui voua de bouana aïga — Chouu qu'ane a la bouana sourça.* (Qui veut de la bonne eau — Il faut qu'il aille à la bonne source).

38. — *Si vouas bastir — Bastis 'me las peïras dou païs.* (Si tu veux bâtir — Bâtis avec les pierres du pays).

39. — *Lou peïrou mascara l'oula.* (Le chaudron mâchure la marmite).

40. — *Terra proche a pas de pris.* (Terre proche n'a pas de prix).

41. — *Qui a bouan vesin — A bouan matin.* (Qui a bon voisin — A bon matin).

42. — *Chaou jamais mettre trop de pouns au fuac.* (Il ne faut jamais mettre trop de pommes au feu).

43. — *Ente l'i a un chapéou — La couïfa dèou ren.* (Là où il y a un chapeau — La coiffe ne doit rien).

44. — *Qui couanta avant l'ost — Couanta dous cos.* (Qui compte avant l'août — Compte deux fois).

45. — *Si barba fasia siença — Lous meinouns sarien Pairs dé França.* (Si barbe faisait science — Les boucs seraient Pairs de France).

46. — *Qui pouu embrassa — Pouu estrema.* (Qui peu embrasse — Peu étreint).

47. — *Un tarlanquiairé parte pas lou jourt qu'embasta.* (Un lumbin ne part pas le jour où il met le bât [au mulet]).

48. — *Vianda soumousta — Se vende mita pris.* (Viande abondante — Se vend moitié prix).

49. — *La matina — Faï la journa.* (La matinée — Fait la journée).

50. — *L'an bisest manjares — Garde n'en per l'an d'après.* (L'année bissextile tu mangeras — Gardes-en pour l'année d'après).

51. — *L'uvert, jamaï lou loup l'a manjia.* (L'hiver, jamais le loup ne l'a mangé).

Charles JOISTEN.

# ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

## d'un Village Languedocien du XIX<sup>e</sup> Siècle à nos jours

### LE SOULIÉ (Hérault)

---

#### VIE ET MŒURS

Après le deuxième Empire, tout périlite et s'en ressent. L'évolution du machinisme d'une part et l'exode des jeunes ménages attirés par le travail en usine ou au bureau amène une dépopulation progressive et la vie du pays semble peu à peu disparaître.

#### a) Première période : 1875 à 1914.

L'activité agricole se maintient mais a tendance à ralentir ; la population décroît, la terre est peu à peu abandonnée.

Les usages ont peu évolué, les paysans esclaves de leur routine et ennemis des innovations ne se résignent guère à utiliser des machines agricoles et des engrais chimiques ou organiques.

Ils sont les gardiens farouches de leur patrimoine. A la fin du siècle dernier il fallait que le territoire de LE SOULIÉ fasse vivre 1100 personnes au lieu de 360 actuellement ; chaque propriétaire, important ou pauvre, savait défendre son lopin de terre âprement.

Un nombre incalculable de procès ont eu lieu en cette contrée soit pour usurpation constante ou temporaire, du fait du bétail, soit du fait du labourage débordant sur une terre voisine.

Ils étaient très plaideurs et même certains, ayant perdu leur procès, récidivaient facilement en soulevant un autre point du litige.

L'industrie textile, composée des tisserands à Combeluffes, Le Soulié, à Ginestous ou au Banès, s'amenuise de jour en jour, faute de clientèle et à cause des procédés lents et onéreux du tissage à main par rapport aux procédés plus modernes des métiers mécaniques de Riols ou de Saint-Pons.

Le dernier tisserand de la commune était M. Cros, de Combeluffes, qui a dû fermer son métier à partir de 1905.

Quant aux tailleurs d'habits, ils ont travaillé jusqu'en 1914 ; ils avaient l'ensemble de la clientèle du pays.

Même après la Guerre 1914-18, M. Gau, au Soulié, dont la femme tenait une épicerie en-dessous de l'église, travaillait encore à la confection et ce, jusqu'en 1925. Il avait la plus grosse clientèle du Soulié et travaillait souvent, tard dans la nuit, s'éclairant avec une lampe à huile.

Les tissus se vendaient au pan (0,25 cm) comme la saucisse... aussi. Pour toutes sortes de marchés ou ventes, les villageois se servaient d'expression monétaire parfaits désuètes ; l'écu valait 5 francs, le centime 3 francs, la pistole 10 francs (ces usages donnaient lieu souvent à des difficultés avec les personnes passagères au pays).

Les Moulins de la Resse, de Vergouniac, de la Miellomane suffisaient amplement au besoin de la population.

Au « Foulon » s'était installé une petite industrie débitant du bois pour confectionner les Soufflets ; cette industrie travaillait à plein rendement, au lieu et place de l'ancienne Foulonnerie. (Emplacement du chalet de Belespero). Il avait été aménagé au rez-de-chaussée 3 salles voûtées aux murs épais ; l'une servait au sciage, l'autre au rabottage et la troisième au clouage des soufflets.

Au Jounie, par contre, un homme façonnait des jougs.

Malgré cette diminution d'activité, les coutumes demeurent.

Depuis l'enfant, qui trotte derrière un troupeau, ou qui va à l'école, jusqu'au « pépé ou Papet » qui, machinalement, erre avec ses brebis dans les landes, les bruyères et les pâturages dans un cycle continu et interminable, la vie paysanne continue.

Dans un ouvrage « Mœurs et coutumes du Somail », mon père a remarquablement peint la vie de nos paysans telle qu'ils la vivaient à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup>, avant que les belles traditions et les vieilles coutumes ne disparaissent entièrement et tombent dans l'oubli.

Un bon vieux du terroir me narrait un jour le temps de sa jeunesse folle. Si la semaine il travaillait beaucoup, aux champs, par contre le Dimanche il s'en donnait à cœur joie. Avec ses camarades de St-Faux, ils partaient ce jour-là de très bon matin, au lever du jour ; chemin faisant ils rencontraient d'autres amis, et, tous réunis, s'avançaient vers la ville (La Salvetat) tout en chantant et riant.

Toute la journée n'était que bombances, joies, flirts, cafés l'après-midi et, le soir, danses et jeux. Leurs danses favorites étaient le **Buto ban** et **lou quadrille** ; parfois, ils allaient finir la

soirée dans une ferme hors du village et se mettaient encore à danser au son d'un « **Graille** » ; ils rentraient chez eux à la belle étoile après avoir parcouru plusieurs kilomètres.

Pour son mariage, me disait-il, suivant l'usage les garçons d'honneur avaient pour mission de faire avaler, de force, aux Jeunes Epoux un oignon « **la Cèbe** » avant de déjeuner. Mais le futur, « **lou nobio** », extrêmement habile déjoua ses camarades et réussit à se mettre à table en échappant ainsi à cette plaisanterie (nous pourrions dire de mauvais goût).

Les repas de noces étaient longs et copieux et, vu le nombre d'invités, ils se faisaient généralement dans la bergerie, où l'on pouvait facilement loger 100 à 125 personnes sans être obligé de chauffer la salle.

Lors d'une naissance, certaines jeunes mamans avaient recours aux services du « **Tétaire** » ; c'était un miséreux qui parcourait le pays, partout où on lui signalait une naissance ; pour faciliter au nourrisson sa première tétée par de savantes succions et des lipages répétés il inaugurait ainsi les heures des tétés.

Lorsque un décès survenait, l'usage voulait qu'on retourne le miroir qui pouvait se trouver sur la cheminée ; on arrêtaient, en signe de deuil, la pendule-horloge tant que le mort se trouvait dans la maison ; pour la mort d'un berger, on ôtait les cloches aux bêtes, durant un certain temps.

Très superstitieux, les paysans attachaient beaucoup d'importance à tout ce qui leur paraissait inexplicable. Ils ont foi, même de nos jours, au pouvoir souverain du sorcier local qui guérit la plupart des maladies physiques ou psychiques ; ce sorcier est appelé « **l'endebinaire** » ; mais s'il y a une complication osseuse, ils vont chercher « **l'adoubaire** », c'est-à-dire un rebouteux ou le rhabilleur (celui qui remet tout en place). Si le second tend à disparaître, à cause des progrès de la chirurgie, par contre l'endebinaire est encore souvent appelé.

Avant la guerre de 1914-1918, existait une savante patricienne pour toutes sortes de lavages intestinaux ; près de la malade, elle se tenait assise sur une chaise basse, et, au-dessous du lit en forme d'armoire, elle tenait modestement l'instrument caché sous son tablier ; la malade, grosse commère, qui avait mangé sans doute un peu trop que de coutume, poussait des gémissements et s'écriait : « **Lou ventre me dol...** ». Alors, la patricienne lui énumérait les cures merveilleuses qu'elle avait à son actif : « **...J'en ai donné un, avec du miel, à telle autre avec de la mauve ; toutes deux m'ont dit, tout à l'heure, nous étions en enfer mais, à présent, nous nous sentons en paradis** ». (La patricienne aurait dû ajouter : en passant par le purgatoire).

II. — A l'occasion des fêtes agricoles du **Tondail**, après Pâques, et du **Dépiquage**, après la moisson, ou de « **Festo del**

**Pourcel** » en février, de grandes réjouissances étaient organisées. La famille et de nombreux amis étaient, ces jours-là, invités. Deux ou trois repas plantureux étaient servis ; pour le dépiquage suivant la récolte ces agapes duraient 2 ou 3 jours. (Chaque ferme prévoyait à l'avance les repas).

Toute la vie agricole active cesse, dès la Toussaint, et jusqu'à mi-avril c'est la période des mariages, des occupations intérieures (confections d'outillages, leurs réparations, rempaillage des chaises, confection des sabots, réfection des écuries).

Le Dimanche est le jour des rendez-vous, des commérages, mais aussi le jour du Seigneur et l'approvisionnement en denrées pour la semaine.

Les femmes travaillent autant, si ce n'est plus, que les hommes, en dehors du travail ménager (lessive, nourriture, ravoilage); elles conduisent les charrettes, ratellent, gardent le bétail.

Les machines agricoles, rudimentaires, sont toujours traînées par une paire de vaches et, rarement, par une paire de bœufs.

Les velles sont élevées pour remplacer des vaches plus vieilles ; les veaux sont vendus dès qu'ils sont en état. Les paysans préfèrent les vaches, car elles peuvent labourer, donner des veaux, donner du lait.

Quelques hameaux possédaient un taureau, aussi dans la Commune menait-on les vaches « en chaleur » se faire couvrir.

Des foires avaient lieu quatre fois par an à Le Soulié, dont la plus importante était celle du 4 Septembre. Les affaires se traitaient principalement le matin, entre 10 heures et midi ; le reste de la journée se passait dans les auberges ou cabarets ; c'était toujours l'acheteur qui « régale » selon l'expression coutumière.

Avant 1914, me disait M. Gau, le tailleur, Le SOULIÉ était triste ; il n'y avait pas de Postes, pas de courrier régulier ; pas de boucher et pas de boulanger. Les lettres et les journaux étaient acheminés par un facteur qui venait de La Salvetat à pied, faisant toutes les fermes de la commune.

Quant au pain blanc, il était rare, puisque les familles Solaïennes faisaient elles-mêmes leur pain de seigle ; pourtant, deux femmes du Soulié, « la Marianille et la Marinette », partaient à pied une fois par semaine à La Salvetat chercher du pain blanc pour ceux qui en commandaient, et rapporter des petits pains aux enfants en guise de gâteaux.

#### **b) Période 1919-1960.**

Tout a changé depuis la fin de la première guerre mondiale ; les usages ont été, en partie, modifiés.

La classe paysanne a souffert plus qu'une autre ; c'est parmi elles, qu'on a enregistré le plus de morts sur les champs de bataille ; les familles furent disloquées, endeuillées.

La terre qui, en partie, était abandonnée, allait-elle à nouveau prendre un nouvel essor et produire ce qui serait nécessaire pour nourrir les habitants du Soulé ?

L'ère de paix revenue, les paysans de retour se remettaient hardiment au labeur. Quelques machines agricoles apparurent à la place d'outillages anciens et démodés ; les machines à essence ou à vapeur firent leur apparition pour les dépiquages, remplaçant les manèges à vaches qui eurent, en leur temps, leur célébrité.

Le français est parlé couramment au même titre que le patois languedocien ; on ne voit guère, le Dimanche, le paysan vêtu de sa blouse bleue ornée de broderie, si célèbre — (sauf les jours de foires), ni coiffé de son feutre à large bord. Les femmes sont habillées de noir et coiffées d'un foulard de même couleur. Rares sont les vieilles portant « la Capète » ; la tenue devient uniforme ; les jeunes filles, par contre, s'habillent de couleurs voyantes et sont en retard d'une ou deux années, sur la mode de la plaine.

Malgré son caractère séculaire, le paysan a perdu de cette politesse innée qui le rendait si noble, ni le respect des belles choses ; il se modernise petit à petit, il veut paraître genre « Ville », car la plaine le tente plus que sa vie sédentaire où il végète.

Il est séduit par la vie facile, confortable et grouillante de la ville ; la possibilité d'embauche dans une Usine ou dans une entreprise, où l'on est payé au mois ou à l'heure, est plus alléchante que de buriner matin et soir, auprès de ses bœufs ou travailler la terre, l'incite à quitter le pays.

L'émigration s'accroît à un rythme exagéré.

Nous sommes loin de la population de 1300 habitants au siècle dernier ; au recensement de 1936, dans toute la paroisse, il n'y avait que 384 âmes.

En 1956 : 220 habitants ; en 1962 : 179 habitants.

Les grands domaines, faute de main-d'œuvre, sont délaissés et achetés à bas prix par l'Administration des Eaux et Forêts, qui possède près du tiers des terres de la Commune.

La forêt de la Blaque lui appartenait depuis quelques années ; les propriétés du Rey, de Ginestous, de Gransagnes sont parmi les dernières acquisitions. Que de fermes abandonnées et de hameaux dépeuplés ! Il reste, cependant, quelques familles paysannes vivant toujours sur cette terre, habituées au rude climat et qui ont conservé leurs habitudes et leur train de vie, se contentant d'un strict minimum.

Le dimanche matin, c'est le jour du Seigneur ; c'est aussi le jour des annonces municipales par le Garde-champêtre et, certains jours fériés, où ont lieu les réunions du Conseil Municipal.

Les paysans sont catholiques et sont aussi très fervents de politique ; malgré la diversité d'opinion, en apparence, ils sont en majorité des Terriens et Conservateurs de leurs patrimoines. « La crainte du gendarme en ce monde et du diable dans l'autre, sert à affermir la vertu locale plus efficacement que les prônes dominicaux ou les manuels civiques ». Le paysan vit du produit de ses terres, cultive son verger, chasse et pêche ; c'est un braconnier par excellence (actuellement de moins en moins faute de gibier). Il consomme avant tout, du porc qu'il a élevé et conservé chez lui sous forme de salaison ; il ne mange de viande de boucherie qu'une fois par semaine ; il cuit son pain (seigle + blé) et, le Dimanche, va chercher du pain blanc au Soulié en même temps qu'il fait les autres emplettes. Il traite le lait de brebis, dont il fait du fromage.

Sa maison comprend : une grande pièce au rez-de-chaussée, surmontée d'un grenier ou galetas et d'une ou deux pièces suivant les aménagements apportés. Dans la salle à manger, il y fait de tout (cuisine, salle de séjour, dortoir). Au-dessus de la grande cheminée sont arrangés les pots de graisse, d'oie ou de canard, ainsi que toute la réserve des fruits en conserve.

Au plafond, sont suspendus les saucissons, les lards, les jambons, ainsi que des banderolles d'oignons et d'ail.

Il y a toujours un ou deux chats pour lutter contre les souris ou rats, ainsi qu'un ou deux chiens de berger qui se nourrissent avec les restes des repas.

Le fusil est suspendu à proximité de la porte afin de pouvoir s'en servir utilement lorsque ce n'est que pour faire peur à un voleur, ou à un vagabond inconnu.

De chaque côté de l'habitation se trouvent l'étable, la porcherie, et la bergerie. (La cour est souvent emplie de fumier). Au-dessus de l'étable se trouve le « Pailler » où est entré, pour la mauvaise saison, le fourrage).

Les réunions d'hameau à hameau se perdent peu à peu ; la jeunesse ne s'amuse pas comme autrefois.

Les traditions se perdent aussi, excepté la procession du Lundi de Pentecôte à St-Brancary ; l'exode rural continue, la crise économique de l'entre deux guerres a ruiné le caractère et l'unité de ce pays.

Daniel GROS.

## MATÉRIAUX

# L'ÂNE-DRAC DU PONT DE MASSEFANT (LE MAS-CABARDÈS - AUDE)

---

Dans le N° 109, printemps 1963, de « Folklore - Revue d'Ethnographie Méridionale », M. Jean Guilaine expose le thème du cheval-drac (1). Je me permets à ce sujet de signaler la légende de Massefant rapportée par Mahul dans son Cartulaire (2) et relative à Mas-Cabardès. Il s'agit non d'un cheval, mais d'un âne :

« Une douzaine d'enfants allaient au bois, arrivés au lieu appelé aujourd'hui Massefant, ils aperçurent un âne noir qui semblait attendre son cavalier. L'animal fut bientôt satisfait : l'un après l'autre, les douze enfants montèrent sur lui.

« L'âne, qui n'était autre que le Drac, s'allongea à mesure qu'un nouveau cavalier prenait place sur lui. Une fois que l'âne porta sur son dos tous les enfants, il se mit en marche ; et au moment où il traversait la rivière et était au milieu du lit, il renversa son chargement et alla, sous une autre forme, se percher sur un roc voisin où il rit aux éclats de la mésaventure des enfants. De là le nom de Massefant ou Masse enfants ».

Le pont de Massefant est situé au confluent de l'Orbiel et du Rieutort, à l'embranchement de la route du Mas-Cabardès et de celle de Roquefère.

L.B. MARTY-SEGUY.

---

(1) Sur un cheval-drac de Septimanie, p. 16-17.

(2) Tome III, 68. Commune du Mas-Cabardès. Voir également G. Jourdanne : Contribution au Folklore de l'Aude, Gabelle, Carcassonne, 1900, p. 21.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Maurice LOUIS : **Le Folklore et la Danse**. G.P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1963, 405 pages, 48 planches hors-texte, 16 planches in-texte.

Il nous est particulièrement agréable de souligner la parution du livre tant attendu que Maurice Louis a consacré aux divers rapports entre le Folklore et la Danse. Nos lecteurs connaissent bien — de par les nombreuses études qu'il a publiées ici-même — la talentueuse érudition que M. Louis met au service de l'Histoire de l'Art Chorégraphique et sa passion pour la danse retrouve sous sa plume une heureuse concrétisation.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser chapitre par chapitre l'étude serrée des diverses formes présentes, et surtout passées, de la Danse. Qu'il nous soit seulement permis de jeter ici quelques idées relevées à la lecture de l'ouvrage, en nous pardonnant d'insister (évidemment) sur les plus anciennes manifestations de l'Art Chorégraphique.

Sachons donc gré à l'auteur d'avoir su reculer jusqu'aux origines les plus lointaines de l'Humanité la pratique de la Danse, expression du sens naturel de l'extériorisation que l'Homme porte en naissant. Nul n'était plus qualifié que M. Louis pour traiter un tel sujet : rappelons que l'auteur fut longtemps Chargé du cours de Préhistoire à la Faculté des Lettres de Montpellier et Directeur de la XI<sup>e</sup> Circonscription des Antiquités Préhistoriques. Une étude sur les Origines Préhistoriques de la Danse, parue il y a déjà dix ans, avait retenu toute l'attention des archéologues et des ethnographes. Tous les personnages dansants ou présumés tels de la Préhistoire sont passés en revue avec le plus grand sens critique, depuis le fameux sorcier leptolithique de la grotte des Trois-Frères jusqu'aux danseurs stylisés de la coupe tronconique de la nécropole du Moulin à Mailhac, ouverte au 1<sup>er</sup> Age du Fer. Dans le style des représentations filiformes du Bégo on pourrait ajouter à l'inventaire proposé la danseuse de la Peyre-Ecrite près de Formiguères (Pyrénées-Orientales) (1).

Le lecteur retrouvera par ailleurs une solide analyse fondée sur une non moins solide documentation des danses populaires au Moyen-Age, des danses cléricales exécutées dans l'église

---

(1) Dessin de l'inventeur J. Abelanet dans Pallas, 1961, p. 10.

« domaine du peuple » selon le mot de Michelet, des danses de processions. Le réalisme chrétien des XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles a permis à l'auteur d'écrire un étonnant chapitre sur les danses macabres que l'on lira avec la plus grande attention. Sont également étudiées les danses de Mai (dont le cycle avait été largement ébauché par Van Gennepe), danses sataniques, danses du feu, danses du cheval et surtout les danses des épées largement répandues en Europe Occidentale avec une foule de variantes. Et il n'est pas jusqu'aux danses « modernes » qui n'aient retenu l'attention de M. Louis.

Enfin, nous ne saurions trop remercier l'auteur d'avoir un tant soi peu cherché à expliquer les faits exposés dans cet ouvrage. A côté de trop nombreux folkloristes qui se contentent d'apporter des « matériaux » sans discuter, M. Louis est de ceux qui recherchent l'explication profonde des phénomènes humains. De ce côté, la formation d'archéologue de l'auteur est, sans conteste, une précieuse ressource qui l'amène tout naturellement à rechercher à propos de chaque fait étudié l'« archétype » bien souvent clé de la solution symbolique. Une bibliographie des plus utiles complète cet imposant travail qui marquera une date dans les Annales de la Danse.

J. GUILAINE.

---

Jean COURTIN : **Pierres de pluies du pays Sara** (sous-préfecture de Moïssala, république du Tchad). Bulletin de la Société Préhistorique Française, 1963, fasc. 34, p. 170-177.

L'auteur attire l'attention sur l'existence dans cette région du Tchad d'objets de facture néolithique (du type masse de bâton à fouir, molette ou herminette) que se transmettent depuis huit à dix générations les « chefs de pluie ». Ces pierres, qui passent pour tomber du ciel avec les premières pluies, sont utilisées comme talismans. Cette croyance est encore ancrée chez les adultes mais le scepticisme gagne les générations qui montent. On la rapprocherait volontiers de celle, en voie d'extinction, que nos aïeux vouaient aux « pierres de tonnerre » et sur laquelle P. Saintyves nous a laissé une documentation encore non dépassée.

J. GUILAINE.

---



